

PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour être admissible, vous devez :

- être propriétaire-occupant;
- être citoyen canadien ou résident permanent;
- avoir un revenu, pour l'ensemble des membres de votre ménage, inférieur ou égal au revenu maximal admissible au programme, lequel varie en fonction de la taille du ménage et de la région;
- être propriétaire d'un bâtiment dont la valeur uniformisée, en excluant le terrain, doit être inférieure ou égale à 115 000 \$.

Pour plus de détails, voir la section informations générales.							
		DDADDIÉTAI	IDE(S) OCCUDANT(S)				
Dron	oriétaire 1	PROPRIETA	IRE(S)-OCCUPANT(S)				
ΓΙΟΡ	metalle i						
Nº té	éléphone résidence	Nº téléphone bureau	Nº téléphone cellulaire	Courriel			
Prop	oriétaire 2						
N° té	éléphone résidence	Nº téléphone bureau	Nº téléphone cellulaire	Courriel			
		L	OGEMENT				
Adr	esse		Municipalité	Code postal			
Tyro	vo do hôtimont : □ Individ	ual/jumalá 🗆 Duplay 🗀 Mair	son en rangée 🔲 Copropriété (ma:	vimum do 2 lagamento)			
ıyμ	e de baliment . 🔲 maivid	uei/jumele 🔲 Duplex 🔲 ivials	son en rangee 🔲 Coprophete (ma.	ximum de 2 logements)			
☐ Maison mobile : ☐ propriétaire du terrain ☐ Autre (préciser) : ☐ locataire du terrain							
Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif, etc.)? : Oui Non							
S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location : Résidence d'accueil : places (maximum 9) Maison de chambres : chambres (maximum 3)							
Valeur du bâtiment (excluant la valeur du terrain) :\$ Selon le compte de taxes (année) :							
Année de construction : Depuis combien de temps habitez-vous ce logement à titre de résidence principale?							
		COMPOS	ITION DU MÉNAGE				
Pro	priétaire(s)						
_	Nom		Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)			
1				1 1			
2	-1-1-4/->			/ /			
Conjoint(e)							
1	Nom		Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)			
Aut	res			1 1			
7141	Nom		Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)			
1				/ /			
2				/ /			
3				/ /			
Nombre total de personnes dans le ménage :							
Êtes	s-vous d'ascendance auto	chtone?					



AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ	
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoVillage (RVI) au cours des 10 dernières années?	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Réparations d'urgence (PRU) au cours des 5 dernières années?	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Logement abordable Québec — volet Nord-du-Québec (LAQ-N) au cours des 10 dernières années?	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 10 dernières années?	Oui Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Rénovation Québec (PRQ) au cours des 10 dernières années?	Oui Non

TRAVAUX					
Indiquez la ou les défectuosités majeures touchant votre bâtiment					
Défectuosités majeures	Cochez :				
1) Les murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur, solin); 2) les ouvertures (portes, fenêtres); 3) les saillies (éléments structuraux des galeries, balcons, escaliers extérieurs); 4) la toiture (revêtement de toiture, pontage); 5) la structure (fondation et ossature du bâtiment); 6) l'électricité (câblage, panneau de dérivation, entrée électrique); 7) la plomberie (tuyauterie, puits, installation septique); 8) le chauffage (appareil et système de chauffage); 9) l'isolation thermique (isolation mur, plafond, fondation). Autres défectuosités majeures admissibles:	1)				
Surpeuplement; Bâtiment inachevé – Date de début des travaux /					
Décrivez brièvement la ou les défectuosités majeures que vous avez identifiées :					

INFORMATION GÉNÉRALE

Lire attentivement les informations suivantes et retourner la demande dûment complétée dans les plus brefs délais. Ne pas expédier de documents originaux. Joindre à la demande les photocopies des documents suivants :

- √ Taxes municipales de l'année 2018;
- ✓ Titres de la propriété (contrat d'achat) si les taxes ne sont pas à votre nom;
- ✓ Déclaration de revenus fédérale 2018 et l'avis de cotisation fédéral 2018 de toutes les personnes habitant dans la résidence visée par le présente demande;
- ✓ Si travailleur autonome : joindre une copie de l'état des revenus et dépenses.

Pour être admissible à un taux d'aide de 95 %, vous devez respecter les critères suivants :

- o Avoir un revenu annuel du ménage n'excédant pas (selon les déclarations de revenus fédérales 2018) :
 - 29 000 \$ pour un ménage d'une (1) personne ou couple;
 - 33 000 \$ pour un ménage de deux (2) à trois (3) personnes;



- 39 500 \$ pour un ménage de quatre (4) à cinq (5) personnes;
- 55 000 \$ pour un ménage de six (6) personnes et plus.
 Le taux d'aide varie entre 95 % et 20 % en fonction du revenu et de la taille du ménage.
- Être propriétaire-occupant.
- o La valeur uniformisée de la résidence principale, excluant le terrain, ne doit pas dépasser :
 - 115 000 \$ dans le cas d'une maison unifamiliale ou d'une maison mobile;
 - 115 000 \$ dans le cas d'un logement.
- Ne pas avoir personnellement bénéficié :
 - du Programme RénoRégion au cours des dix dernières années;
 - du Programme d'aide à la réparation des maisons (RénoVillage) pour les propriétaires-occupants au cours des dix dernières années;
 - du Programme de réparation d'urgence (PRU) au cours des cinq dernières années;
 - du Programme Rénovation Québec au cours des dix dernières années.
- Ce programme s'applique à l'ensemble des municipalités du territoire dont la population est inférieure à 15 000 habitants, soit : Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Ours, Yamaska, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Joseph-de-Sorel.
- Pour les résidents de Sorel-Tracy : être desservis par le service d'aqueduc <u>ou</u> par le service d'égout (<u>un seul</u> de ces services).
- La résidence ne doit pas être située en zone inondable 0-20 ans. Si tel est le cas, le bâtiment doit avoir été immunisé.
- La résidence ne doit pas être située dans une zone de contrainte relative aux glissements de terrain.
 Certains travaux peuvent toutefois être admissibles.

AFIN D'ÉVITER DES RETARDS DANS LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE, veuillez fournir des documents lisibles (photocopie seulement). Ces documents seront conservés à votre dossier et ne vous seront pas retournés.

Dès réception de votre demande, une première étude sera faite et l'avis d'inspection sera donné à notre inspecteur afin qu'il prenne rendez-vous avec vous.

La subvention pour votre logement peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Le pourcentage d'aide varie selon le revenu du ménage. Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs défectuosités majeures, lesquels seront identifiés par le partenaire municipal lors d'une visite d'inspection.

NOTE: Les travaux exécutés avant l'autorisation du partenaire municipal ne sont pas admissibles à une aide financière.

Votre demande doit être acheminée à l'adresse suivante : Monsieur Benoit Jolicoeur, inspecteur MRC de Pierre-De Saurel 50, rue du Fort Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7 Pour toute autre information ou pour l'obtention d'un rendez-vous : Téléphone : 450 743-2703

SIGNATURE DU OU DES F	ROPRIETAIRES			
J'atteste que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes et je reconnais				
que toute information erronée pourrait remettre	• • •			
que teute information en ence pour un remettre t	ma demande.			
Oim-et-m-	A 4 - / A A - i - / J			
Signature	Année / Mois / Jour			
Signature	Année / Mois / Jour			
(À Usagere de la MDC)	Reçu à la MRC le (Année / Mois / Jour)			
(Å l'usage de la MRC)	(Ańnée / Mois / Jour)			
N° dossier :				